

C'est à se demander si l'honorable ministre des Finances n'aurait pas dû désigner toute la province de Québec dans cette zone, y permettant ainsi un développement plus considérable de l'industrie.

Mon autre point que je désirerais également éclaircir, monsieur le président, c'est le problème des industries qui existent déjà dans ces régions, qui ambitionnent de se développer en profitant des avantages accordés aux industries nouvelles. Je ne sais pas exactement si ces industries pourront bénéficier des mêmes dégrèvements d'impôt que les nouvelles, mais je vais suivre attentivement les délibérations afin d'en savoir davantage là-dessus. Je considère que les industries déjà existantes, à mon sens, devraient mériter au moins le même traitement que les industries nouvelles qui s'établiront dans ces régions.

Monsieur le président, nous vivons dans une période qui tend de plus en plus vers la centralisation. Ce n'est pas avec des demi-mesures comme celles qui sont préconisées dans le bill C-95 que nous combattons efficacement cette tendance.

Depuis plusieurs années déjà, nous assistons à l'invasion du gouvernement central dans le champ de la taxation. Les provinces et les municipalités n'osent plus hausser davantage le niveau de taxation, et, de ce fait, s'enlisent de plus en plus dans des emprunts à long terme, engageant ainsi les générations futures pour les besoins actuels.

Le gouvernement le plus près du peuple, soit le gouvernement municipal, est le plus affecté. Comme je le disais tantôt, connaissant mieux que quiconque la capacité de payer de ses contribuables, le gouvernement municipal n'ose pas les grever davantage. Ce qui nous amène à conclure—et cela devient impérieux—qu'il faut repenser complètement notre système fiscal et ce en fonction de la décentralisation.

Monsieur le président, en toute sincérité, je voudrais faire quelques suggestions à l'honorable ministre des Finances au sujet de l'impôt sur le revenu.

Une de celles qu'il me ferait plaisir de voir adopter serait l'exemption qui, à mon sens, pourrait être accordée aux particuliers qui possèdent leur propre maison, leur propre habitation, en les faisant bénéficier de l'exemption basée sur le coût des taxes municipales et scolaires. Ainsi, par exemple, si un concitoyen doit payer \$500 de taxes municipales et scolaires par année, il aurait le droit de déduire ce montant de \$500 de son revenu imposable. Je suis d'avis que cette mesure serait un encouragement à la construction d'habitations et, à la suite d'autres

mesures qui ont déjà été prises, stimulerait certainement la construction ainsi que le goût de la propriété privée.

Monsieur le président, je suis convaincu que cette exemption basée sur le coût des taxes municipales et scolaires serait beaucoup moins onéreuse pour les ministères des Finances et du Revenu national que le système en existence actuellement, lequel se heurte aux difficultés causées par les problèmes des divers reçus de charité dont on a parlé beaucoup au cours de l'après-midi et sur lesquels je ne veux pas revenir.

Je suis d'avis qu'il serait beaucoup plus facile de «contrôler» cette exemption d'impôt que celle que nous avons présentement; non pas que je sois opposé à celle-là dont nous pouvons tirer profit par les divers reçus de charité, mais je suis convaincu que ce serait une exemption additionnelle qui serait certainement à l'avantage des Canadiens.

D'ailleurs, je vous ferai remarquer, monsieur le président, que cette exemption d'impôt basée sur les taxes municipales et scolaires existe déjà aux États-Unis; et si on peut dire que tout ce qui nous vient des États-Unis n'est pas bon, il faut quand même reconnaître que nous avons certaines leçons à tirer de ces gens en ce qui concerne les mesures économiques à prendre.

Monsieur le président, je me permettrai également de suggérer à l'honorable ministre des Finances ou aux personnes responsables qu'on devrait reconsidérer le cas des pères de famille dont les enfants fréquentent l'université, étant donné que l'exemption actuelle est absolument dérisoire, compte tenu des dépenses afférentes aux études de ces enfants.

Je reviens sur un autre point déjà soulevé, je crois, par un autre député, qui a dit—je m'excuse d'y revenir mais je suis convaincu que c'est important—qu'on devrait également accorder une exemption particulière d'impôt aux ouvriers et aux bûcherons obligés de faire des déboursés pour l'achat d'équipement de travail. Si je ne m'abuse, je pense que certaines professions libérales ont l'avantage de profiter d'une exemption d'impôt lorsqu'il s'agit pour eux d'achat d'équipement. Il serait donc juste, naturel et normal que nos ouvriers canadiens soient traités sur le même pied que certaines classes de professionnels parce que, en somme, eux aussi ont leur rôle à jouer dans le pays.

D'autres propositions ont évidemment été formulées, monsieur le président, et je ne veux pas y revenir. Cependant, connaissant à l'avance la bonne volonté de l'honorable ministre des Finances—je sais qu'il prend des notes et que probablement, au cours de la